

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et famille de Robertville Inc.		Date d'inspection Le 29 octobre 2026
Nom de l'établissement À petit pas dans mon école		Numéro de permis 2008425
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9		Numéro de téléphone (506) 542-2453
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 52	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>-Visite en fin d'avant-midi à l'établissement pour une visite de surveillance inattendue</p> <p>-Le ratio fut respecté durant la visite</p> <p>-Les médicaments sont rangés sous clé dans la cuisine et hors de portée des enfants</p> <p>-Révision et discussion sur la planification et documentation d'activité, les portfolios sont utilisés pour documenter les récents intérêts et activités des enfants, un résumé des journées est également partagé aux parents sur l'application « Parent ».</p> <p>-Dans chacun des locaux se retrouve l'affichage de la planification de la semaine, celle-ci est également partagée avec les parents sur l'application « Parent ».</p> <p>-Les dossiers des employés contiennent la documentation requise</p> <p>-La routine quotidienne dans le centre éducatif inclus; une période de jeu extérieur d'au moins une heure par bloc de quatre heures, lorsque la météo le permet. Les repas et les collations sont servis aux heures reconnues et une période de repos répondant aux besoins individuels de chaque enfant.</p> <p>-Les produits nettoyants et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants</p> <p>-Dans les salles de bain principales de l'établissement situé au sous-sol et une salle de bain situé au second étage se retrouvent un espace désigné au changement de couche. Un espace individuel est prévu pour que les effets prévus au changement de couche. La table à langer est équipée d'une bretelle de sécurité et est recouverte d'une pellicule non absorbante.</p> <p>Observations : À mon arrivée, tous les groupes sont à l'extérieur. Une fois entrées, les couches furent changées et/ou les toilettes utilisées pour ensuite laver les mains et passer au dîner.</p>
--

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 29 octobre 2026

Date

original signé par

Hélène Roy

Le 29 octobre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"